

Chorus Aviation annonce un nouveau contrat d'achat de capacité avec Air Canada en vigueur jusqu'en 2025.

Le nouveau contrat procure certitude accrue et viabilité à long terme

Halifax, le 2 février 2015 – Chorus Aviation Inc. (« Chorus ») (TSX : CHR.B, CHR.A), société mère de Jazz Aviation S.E.C. (« Jazz »), a annoncé aujourd'hui que toutes les conditions ont été respectées pour la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2015, d'un contrat d'achat de capacité (« CAC ») modifié et prolongé avec Air Canada.

« Nous transformons Chorus pour qu'elle devienne une concurrente encore plus redoutable au sein de secteur du transport aérien régional, a déclaré Joseph Randell, président et chef de la direction de Chorus. Le moment est propice pour restructurer le CAC, car il n'était plus concurrentiel dans le marché régional en constante évolution. Des réalisations importantes, comme la simplification et la modernisation de notre parc aérien, combinées à une convention collective avec nos pilotes inégalée dans l'industrie et une nouvelle structure de rémunération en vertu du CAC, agissent comme catalyseurs pour assurer nos activités-clés avec notre cliente Air Canada et pour créer de la valeur additionnelle grâce à la croissance et à la diversification. »

« Nous miserons sur nos forces à titre d'exploitant régional d'expérience ayant fait ses preuves, a ajouté M. Randell. Nos intérêts sont alignés sur ceux d'Air Canada. Notre CAC modifié et la modernisation de notre parc aérien permettent d'améliorer les paramètres économiques de la flotte et d'affermir la relation entre les deux sociétés à long terme. Chorus continuera de bénéficier de niveaux de rémunération solides pour les onze prochaines années, ce qui devrait appuyer le dividende actuel et favoriser les occasions de diversification. »

CAC modifié

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, le CAC modifié sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025. On s'attend à ce que 2015 soit une année de transition au cours de laquelle les modifications apportées au CAC seront mises en œuvre ; le parc aérien, quant à lui, se transformera pendant la durée du contrat.

La structure passe d'une rémunération établie selon les coûts plus une majoration de 12,5 % à une entente à frais fixes. La nouvelle structure de rémunération est au cœur du contrat modifié, car elle simplifie la relation entre les deux sociétés, améliore la transparence, et permet une harmonisation ainsi qu'un mécanisme pour que les avantages liés à la réduction des coûts se concrétisent de façon accélérée. De plus, elle élimine la nécessité d'avoir recours à des dispositions en matière de comparaison.

La rémunération de Chorus se fait dorénavant selon une approche à frais fixes par avion, quel que soit le niveau d'utilisation d'un avion, ce qui correspond à la norme de l'industrie. Chorus

fournit des services additionnels en appui au réseau régional visé par le CAC, notamment des services aéroportuaires, et elle reçoit donc aussi une rémunération sous la forme de frais d'infrastructure fixes. Au fur et à mesure que les changements seront apportés au parc aérien, Chorus augmentera ses recettes de location d'avions pendant la durée d'application du CAC ; ainsi un minimum de 34 Q400 et de 17 Dash 8-300 seront loués en vertu du CAC avec Air Canada.

Le plan global en matière de parc aérien prévoit l'ajout de 23 Q400 de 78 places qui remplaceront graduellement 34 Dash 8-100 de 37 places et 25 CRJ200 de 50 places au cours des onze prochaines années. Le parc de 26 Dash 8-300 continuera d'être exploité jusqu'en 2025. Le nombre minimum d'avions passera graduellement de 122 à 86 au cours de la durée d'application du contrat, ce qui se traduira par une réduction de la capacité globale de moins de 9 % d'ici la fin de la période de onze ans. La simplification et la modernisation du parc aérien permettront de réaliser des économies importantes et d'ainsi atteindre les paramètres économiques nécessaires pour maintenir une présence à long terme au sein du réseau régional d'Air Canada.

Pour obtenir les paramètres économiques qui conviennent en ce qui concerne le parc d'avions plus âgés composé de Dash 8-100 et de Dash 8-300, les activités seront réparties en deux entités. La première, Jazz, verra son parc aérien passer à une combinaison d'avions plus récents et de plus grand gabarit, soit des Q400, CRJ200 et CRJ705. Une deuxième société aérienne sera créée pour améliorer les paramètres économiques du parc d'avions plus âgés composé de Dash 8-100/300. Cette entité sera semblable à Air Canada rouge : elle sera dotée de son propre effectif.

Seabury Group LLC a agi en tant que conseiller stratégique de Chorus pour ce qui est de la structure et de la négociation du nouveau CAC.

La webdiffusion audio et la présentation mentionnées ci-dessous fourniront plus d'information sur le CAC modifié.

Conférence téléphonique et diffusion Web à l'intention des investisseurs

Chorus tiendra une conférence téléphonique à l'intention des analystes à 9 h 30, heure de l'Est, le lundi 2 février 2015 pour discuter du CAC modifié avec Air Canada. Les analystes qui souhaitent y participer doivent composer le 1 888 231-8191. Pour écouter la webdiffusion en direct et pour voir la présentation, se rendre à :

<http://event.on24.com/r.htm?e=934386&s=1&k=BE38F4901B5DA71495BCC01A65E0F748>.

Le lecteur Media Player ou Real Player est nécessaire pour écouter la diffusion audio ; veuillez donc le télécharger bien avant la conférence.

Le lien pour accéder à la webdiffusion sera valide pendant un an, soit jusqu'au 2 février 2016. Il est également accessible sur le site de Chorus (www.chorusaviation.ca) sous Rapports > Présentations de la haute direction.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

CHORUS AVIATION INC.

Chorus déclare que le présent communiqué peut comporter certaines déclarations qui sont de nature prospective. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoit », « croit », « pourrait », « estime », « s'attend à », « a l'intention de », « peut », « planifie », « prédit », « projette », « devrait » et « suppose » ou de termes ou expressions similaires, y compris des hypothèses. Ces énoncés peuvent, entre autres, porter sur des observations concernant des stratégies, des attentes, des activités planifiées ou des mesures futures.

Les énoncés prospectifs concernent des analyses et d'autres informations qui sont fondées sur des prévisions de résultats futurs, des estimations de montants ne pouvant être établis dans l'immédiat et d'autres événements incertains. Par nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses, dont celles décrites ci-dessous, et ils comportent des risques et incertitudes importants. Le conseil d'administration de Chorus évalue le dividende sur une base régulière. De plus, les dividendes sont déclarés à la discrétion du conseil tel qu'il est précisé dans le rapport de gestion. Aucune prévision ou projection n'est donc entièrement fiable en raison, notamment, de l'évolution des circonstances externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. Ces énoncés mettent en jeu des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exposés dans les énoncés prospectifs. Les résultats présentés dans les énoncés prospectifs peuvent différer sensiblement des résultats réels en raison de divers facteurs, notamment les risques liés à la relation de Chorus avec Air Canada, les risques liés au secteur du transport aérien, la locations d'avions, les prix de l'énergie, les conditions du secteur, du marché, du crédit et de l'économie en général (y compris un ralentissement économique important et prolongé pendant lequel Air Canada peut réduire les montants qu'elle verse en vertu du CAC), la concurrence, les questions et coûts d'assurances, les questions d'approvisionnement, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux, les catastrophes naturelles, les fluctuations de la demande attribuables au caractère saisonnier des activités, la capacité de réduire les charges opérationnelles et les effectifs, la capacité d'obtenir du financement, les relations de travail, les négociations collectives ou les conflits de travail y compris les restructurations, les enjeux en matière de retraite, les taux de change et d'intérêt, les clauses restrictives en matière d'emprunt et de restructuration liées aux dettes futures, la dilution des actions de Chorus, l'incertitude entourant les paiements, la gestion de la croissance, les modifications législatives, les faits nouveaux ou procédures réglementaires défavorables de même que les litiges ou les poursuites en instance ou futurs engagés par des tiers. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes de Chorus en date du 2 février 2015 et pourraient changer après cette date. Chorus décline toutefois toute intention ou obligation d'actualiser ou de modifier ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information, d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

À propos de Chorus

Chorus, dont le siège social est établi à Halifax, en Nouvelle-Écosse, a été constituée en société le 27 septembre 2010 et est une société de portefeuille versant des dividendes qui détient divers intérêts, dont Jazz Aviation Holdings Inc. et Chorus Aviation Holdings Inc.

Jazz Aviation Holdings Inc. détient tous les intérêts commerciaux de Chorus associés au CAC conclu avec Air Canada, dont Jazz Aviation S.E.C. (« Jazz »), Jazz Aircraft Financing Inc. (« JAFI ») et Jazz Leasing Inc. (« JLI »). JAFI et JLI ont été établies uniquement dans le but d'acquérir et de financer des appareils Q400 et le matériel connexe et de les louer à Jazz aux fins d'utilisation aux termes du CAC.

Chorus Aviation Holdings Inc. est une société de portefeuille qui a été mise sur pied afin de faciliter la diversification des activités de Chorus, comme l'établissement de Chorus Airport Services Inc., qui fournit des services d'escale.

Les titres de Chorus sont négociés à la Bourse de Toronto sous les symboles CHR.A et CHR.B.

Pour en savoir plus, consultez www.chorusaviation.ca

À propos de Jazz

Jazz Aviation S.E.C. est bien implantée dans l'industrie canadienne de l'aviation, ses origines remontant aux années 1930. Jazz est la propriété exclusive de Chorus Aviation Inc. et continue d'afficher des résultats financiers et opérationnels qui figurent parmi les meilleurs du secteur du transport aérien en Amérique du Nord. Jazz est le plus important transporteur aérien régional au Canada. La société a fait ses preuves en tant que leader de l'industrie et en matière de service à la clientèle exceptionnel. Elle a su tirer profit de cette force pour procurer de la valeur à toutes ses parties prenantes. Jazz effectue plus de vols et dessert plus de villes canadiennes que tout autre transporteur aérien. En date du 31 décembre 2014, Jazz disposait d'un effectif de 4 130 professionnels qui possèdent une grande expérience dans le domaine du transport aérien régional, un secteur exigeant et complexe. Les employés de Jazz font partie intégrante de communautés partout au pays ; l'effectif de l'entreprise est réparti comme suit : 20 % au Canada atlantique, 46 % au centre du pays, 33 % dans l'Ouest canadien et 1 % dans le nord du Canada.

En vertu d'un contrat d'achat de capacité conclu avec Air Canada, Jazz dessert, sous la marque Air Canada Express, des marchés à faible trafic ainsi que des marchés à trafic élevé pendant les périodes hors pointe dans tout le Canada et certaines villes des États-Unis. Au quatrième trimestre de 2014, Jazz a exploité pour Air Canada un service régulier de transport de passagers qui prévoyait environ 736 départs chaque jour de la semaine à destination de 55 villes du Canada et de 18 villes des États-Unis. Grâce à un parc aérien composé de 122 avions fabriqués au Canada par Bombardier, Jazz assure plus de vols quotidiens vers davantage de destinations canadiennes que toute autre ligne aérienne.

Sous la marque Jazz, la société aérienne assure des vols nolisés à l'échelle de l'Amérique du Nord au moyen d'un parc aérien composé de trois appareils de Bombardier. Ces services s'adressent aux entreprises, aux organismes gouvernementaux, aux groupes d'intérêts particuliers et aux personnes qui recherchent plus de commodité. Jazz peut aussi offrir divers

services aux exploitants de sociétés aériennes : services au sol, régulation des vols, planification de la charge marchande, formation et services-conseils.

Pour en savoir plus, consultez www.voljazz.ca.

Relations avec les médias pour Chorus :

Debra Williams	Toronto (Ontario)	905 671-7769	dwilliams@chorusaviation.ca
Manon Stuart	Halifax (Nouvelle-Écosse)	902 873-5054	mstuart@chorusaviation.ca

Relations avec les analystes :

Nathalie Megann	Halifax (Nouvelle-Écosse)	902 873-5094	nmegann@chorusaviation.ca
-----------------	---------------------------	--------------	--